

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 3 juin 2009
à Orbey**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Liste de présence : MM. les Délégués titulaires et Délégués suppléants (en cas de remplacement)

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	GRONDAHL François, Délégué	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	présente
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	BOOTZ Guy, Délégué	présent
KIENTZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	excusé
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	présent
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	présent
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	excusé
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	présent
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	présente
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	présent
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

Étaient également présents :

M. Bernard GAU, Délégué suppléant de Fréland
M. Jean-Marc GOERG, Délégué suppléant de Kaysersberg
M. Rémi MAIRE, Délégué suppléant d'Orbey
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
M. Pascal SENN, Responsable Technique – Communauté de Communes
M. Thomas MARION, Responsable Assainissement – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Éric LEMPREREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Yannick GERIG, Animateur GERPLAN – Communauté de Communes
Mme Stéphanie GROELL-KLING, Responsable service Déchets – Communauté de Communes

Excusés :

M. Dominique MEYER, Délégué suppléant d'Ammerschwihr
Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante de Katzenthal
M. Théo LEIBER-FALLER, Délégué suppléant de Kientzheim
M. Charles BRUN, Délégué suppléant de Labaroche
Mme Joëlle BOHRHAUER, Déléguée suppléante de Lapoutroie
M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante de Sigolsheim

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 28 mai 2009
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 19 mars 2009

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

3.1 Groupe de Travail « Projet Déchets 2010 », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

3.1.1 Validation des principes retenus lors des différentes réunions du Groupe de Travail « Projet Déchets 2010 »

3.1.2 Mise à disposition d'un composteur auprès de l'école d'Orbey

3.2 Groupe de Travail « Tourisme », rapporteur M. MULLER, Vice-Président

3.2.1 Taxe de Séjour : modification des tarifs

4. Administration Générale : approbation du projet de règlement d'utilisation des transports scolaires

5. Finances

5.1 Approbation des Comptes Administratifs M14/M4 et M49 pour l'année 2008

5.2 Approbation des Comptes de Gestion M14/M4 et M49 pour l'année 2008

5.3 Affectation des résultats M14, M4 et M49 pour l'année 2008

5.4. Décisions Modificatives pour les services « AG » et « OM »

6. Plateforme Bois-Énergie : avenant n°1 au marché « Réalisation d'une plateforme Bois-Énergie à Kaysersberg – lot 1 VRD avec l'entreprise PONTIGGIA

7. Assainissement : Convention d'apport pour le compostage et la valorisation des boues de la station d'épuration de Lapoutroie (plateforme AGRIVALOR)

8. Personnel

8.1 Centre Nautique : Création de 2 postes saisonniers

8.2 Médiathèque : Création d'un poste saisonnier

8.3 Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier

9. Contrat Enfance Jeunesse

9.1 Programmation et tarifs des activités vacances de Pâques 2009

9.2 Programmation et tarifs des activités Été 2009

10. Attribution bourses BAFA 2009

11. Centre Nautique

11.1 Modification des tarifs des produits vendus à la boutique

11.2 Challenge sportif du 14/06/2009 : ajout du tarif « Aquathlon enfant »

12. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

12.1 Encaissement des indemnités de sinistres

13. Informations et divers

13.1 Commission Accessibilité : rôle de la CCVK

13.2 Présentation des points-tri mis à disposition des organisateurs de manifestations

13.3 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

Le Président ouvre la séance à 17h30 en remerciant M. Guy JACQUEY pour son accueil et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il passe ensuite la parole à Monsieur le Maire d'Orbey.

M. JACQUEY souligne l'intérêt d'organiser les séances du Conseil Communautaire de manière décentralisée.

Il poursuit en faisant un point succinct sur les projets à venir sur la commune :

- l'aménagement de la nouvelle bibliothèque
- la mise en place d'une antenne du Conseil Général à Orbey dans le cadre de la territorialisation
- la réhabilitation du terrain de foot en terrain de jeux synthétique qui sera testé le 10 juin prochain. Il souligne également l'investissement de M. CARPINETA, Principal du collège d'Orbey dans la création de la section « foot » du collège.

Monsieur BLEU poursuit avec l'Ordre du Jour.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 19 mars 2009

Le Procès-verbal a été transmis avec l'invitation au Bureau.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 19 mars 2009.

2. Communication du Président

Anniversaires :

Monsieur	SPEITEL	Thierry	04/06/1962	47 ans
Madame	TISSERAND	Nicole	10/06/1962	47 ans
Monsieur	BALTHAZARD	Antoine	11/06/1944	65 ans
Monsieur	GRONDAHL	François	22/06/1945	64 ans

Arrivée de MM. Thierry SPEITEL et Joseph FRITSCH.

3. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

3.1 Groupe de Travail « Projet Déchets 2010 », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-Président

3.1.1 Validation des principes retenus lors des différentes réunions du Groupe de Travail « Projet Déchets 2010 »

Le Président passe la parole à M. WAWRETSCHKA pour le compte rendu.

Le Vice-président rappelle succinctement les objectifs, les axes et les principes déjà validés par le Conseil, à savoir :

Objectifs :

- atteindre les 60% de valorisation des matières
- ne pas dépasser les 160 kg d'ordures ménagères résiduelles

Axes :

- offrir aux usagers un service adapté
- contenir les coûts
- préserver l'environnement

Principes validés par le Conseil du 4 décembre 2008 :

- Actions : Favoriser les circuits courts, l'achat local ; aider au choix et à l'achat d' « éco produits » ; sensibiliser les nouveaux arrivants ; encourager la réparation, la seconde vie, la réutilisation ; rendre obligatoire la collecte sélective dans les manifestations / lieux publics ; diminuer la collecte des biodéchets/déchets verts ; utiliser les compétences des professionnels en activité sur le territoire en matière de recyclage.
- Optimisation des déchetteries de la Vallée
- Suppression des deuxièmes tournées à compter du 01/01/2010
- Validation du principe de facturation des apports des communes en déchetterie
- Validation du système de collecte en « levée-embarquée » et des sacs

Depuis cette date, cinq réunions de travail ont été organisées, réunissant les 10 Maires ou leurs représentants ainsi que le Président et les Vice-présidents de la CCVK.

A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu a été rédigé résumant les points abordés, validés ou non et ce document a été publié sur notre site intranet, accessible à tous les élus.

M. WAWRETSCHKA a également précisé que M. Yannick GERIG, animateur GERPLAN, chargé de la rédaction du programme s'est rendu dans les communes de Kayzersberg et Orbey pour faire une présentation de l'ensemble du projet les 27 mars et 28 mai derniers.

Lors de ces commissions, les élus kaysersbergeois et orbélais ont émis le souhait d'augmenter le nombre de conteneurs d'apport volontaires prévus initialement et de mettre en place un système de contrôle d'accès aux déchetteries.

Le Vice-président poursuit avec la présentation des points à valider lors de cette séance.

Choix pour la construction du service déchets 2010 – Synthèse des décisions

	QUESTION	DECISION
1	Qui est redevable ?	<ul style="list-style-type: none">• Chaque redevable de taxe d'habitation sauf si le local est inoccupé suite à un déménagement dans une structure sanitaire et sociale (maison de retraite, etc.). La résidence principale, secondaire ou un appartement sont notamment concernés.• Chaque redevable de TP dont l'entreprise est domiciliée à une adresse différente de l'adresse de résidence principale du chef d'entreprise.• Chaque association ou assimilée (conseil de fabrique, syndicat, etc.) propriétaire ou locataire à titre onéreux non symbolique d'un local• Chaque collectivité• Si un redevable possède plusieurs bacs qui sont

		présentés à des adresses différentes, il paye autant de parts fixes
2	Quels seront les déchets payants en déchèterie ?	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants facturés dès la mise en place de la nouvelle structure, • Déchets verts quand des solutions alternatives seront opérationnelles <p>Dans les 2 cas, le prix au kg serait unique et supérieur au prix des OMR incinérés. Ce prix pourrait être forfaitairement celui de l'enfouissement (soit environ 0.12 E/kg).</p>
3	Une franchise pour les déchets payants de déchèterie ?	<p>Objectif : éviter le recours à l'incinération domestique ou d'autres « disparitions » non contrôlées d'encombrants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchèterie : accès limité à 14 passages gratuits par an et par badge (donc par part fixe payée). Chaque passage supplémentaire est payant au montant forfaitaire de 5 euros en sus de la facturation des déchets payants au poids. • Encombrants : le niveau de cette franchise serait de 100 kg par part fixe de redevable (= 40 kg/habitant).
4	Mode de gestion pour les déchèteries	<p>Un nombre suffisant de containers d'apport volontaire sera disposé avant l'entrée en déchèterie, en dehors du périmètre clôturé, afin d'être accessibles sans restriction d'heure comme les autres points d'apport volontaires. A l'intérieur de la déchèterie quatre catégories de matières seraient gérées:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les produits réutilisables 2. Les matières qui ne sont pas destinées à la collecte : gravats propres, déchets verts, biodéchets... 3. Les matières recyclables destinées à la collecte dont les biodéchets des particuliers auxquels aucune autre solution de gestion autonome n'a pu être fournie. L'accès à ce service est gratuit mais limité aux usagers détenteurs de bioseaux fournis par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg 4. Les déchets à éliminer <p>Pour optimiser la qualité du tri en déchèterie et éviter les conflits d'intérêt, l'accueil et la gestion de la zone « tri » seront confiés à un prestataire de haut de quai, intéressé aux tonnes récoltées (rémunérées par CCVK) et à la pureté du tri (rémunérée par les différentes filières de valorisation et par la CCVK pour les gravats s'ils sont non-collectés).</p> <p>Les déchets sur la zone payante pourraient être réceptionnés par un agent de la CCVK qui n'aurait plus la mission de tri, mais d'accueil, d'enregistrement et de propreté du site.</p>

		<p>Dans les 2 zones, « tri » et « payante », la gestion par marchés de prestation serait maintenue pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bas de quai : mise à disposition de bennes (précollecte), les transports (collecte) • la plupart des traitements, • la collecte et le traitement sur la recyclerie.
	Combien de déchèteries ?	<p>Le service de déchèterie doit être opérationnel pour le schéma de fonctionnement validé, dimensionné pour faire face aux exigences réglementaires et évolutif. Le principe d'horaires d'ouverture larges (minimum 35 heures par semaine) est retenu. Enfin, étant donné la taille réduite de la zone de chalandise, le principe d'une déchèterie fixe unique est validé, nonobstant l'intervention éventuelle d'un service de déchèterie mobile.</p>
	Localisation de la déchèterie fixe	<p>Pour disposer de cette déchèterie, des travaux importants de réaménagement ou de construction sont à prévoir sur un terrain de minimum 50 ares. Un site proche du centre géographique sera recherché. Dès la mise en place de la levée embarquée, il est proposé de maintenir en activité uniquement les déchèteries de Kaysersberg, Orbey et Sigolsheim.</p>
5	Mode de gestion pour les bornes d'apport volontaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. acquisition et maintenance des bornes : CCVK 2. collecte/ traitement : prestataire <p>Il n'y a donc pas de changement par rapport au système existant.</p>
6	Mode de gestion pour la collecte des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, mise en place, contact client, facturation : CCVK (animateur anti-déchets) • Collecte, traitement : prestation ou régie (uniquement collecte) • facturation forfaitaire (évolutive vers cout quasi réel à terme) : CCVK <p>La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a décidé de créer un poste d'animateur pour rencontrer chacun des 180 gros producteurs concernés, leur proposer des modalités de collecte notamment en déterminant en fonction des besoins individuels le nombre et le type de pré-contenants (bacs et housses biodégradables...).</p> <p>La collecte se fera une fois par semaine, éventuellement deux fois l'été.</p> <p>La majorité des producteurs de biodéchets verra donc une collecte d'OMR substituée par une collecte de biodéchets.</p> <p>La participation à la collecte des biodéchets est obligatoire pour les professionnels concernés.</p> <p>Les biodéchets collectés seront traités par l'attributaire du futur marché de traitement.</p>

		Le nouveau service devrait être opérationnel en octobre-novembre 2009. Un accompagnement spécifique se poursuivra notamment jusqu'aux périodes de fêtes de fin d'année pour permettre certaines corrections.
7	Tarifification progressive de la collecte des biodéchets	Adhésion forfaitaire obligatoire pour les gros producteurs en fonction de la taille de leur bac 2009 + financement par les autres redevables du reliquat à payer des frais de collecte et de traitement des biodéchets. Le forfait sera calculé en fonction de la situation en 2009 (nombre de tournées et volume de bac) par la formule : forfait = 40% de la part variable 2009
8	Étude opérationnelle (en interne) pour la mise en place d'un réseau de gestion autonome des biodéchets / déchets verts en 2010	L'encouragement à la gestion autonome fera l'objet d'une étude complémentaire et d'une mise en place progressive au cours des deux prochaines années pour : <ul style="list-style-type: none"> • Maximiser la gestion individuelle, là où c'est possible : compostage domestique, lombricompostage, développement du broyage des petits ligneux et lien avec la production et la gestion de déchets verts... • Gestion autonome collective • Eventuellement, création de points de collecte regroupés des biodéchets pour les centres historiques.
9	Initiative pour une gestion à la bonne échelle d'ici 10 ans	Sur le principe et en dehors des considérations sur l'existant, la régie permet une meilleure réalisation du service public : réactivité du personnel, capacité de la collectivité à adapter régulièrement son service (plus grande souplesse qu'avec un prestataire), etc. Par contre, les marges de sécurité pour garantir en toute circonstance la réalisation du service implique un surinvestissement matériel (solution de secours) et humain (remplacement, formation...). Ces marges de sécurité sont proportionnellement beaucoup plus coûteuses quand la structure est petite : c'est le cas de notre ComCom. La solution idéale consisterait à être membre d'un syndicat de collecte des déchets plus grand qui permettrait en outre de disposer de personnel compétent pour anticiper les évolutions réglementaires, optimiser la revente des matières recyclables, faire des économies d'échelle. Une demande sera adressée en ce sens auprès des partenaires pertinents et du Conseil Général, qui est l'instance compétente capable d'appuyer la mise en place d'un tel syndicat.
10	Mode de gestion de la collecte des	Maintien de la collecte en régie : continuation de la

	ordures ménagères résiduelles (OMR, c'est-à-dire poubelle)	<p>situation actuelle. Elle implique la prise en charge de 2 gros postes, c'est-à-dire les véhicules et le personnel de collecte.</p> <p>L'évolution du service de collecte en porte à porte des OMR va néanmoins nécessiter des ajustements.</p> <p>Les usagers pourront choisir le volume de leur bac (80, 120 et 240L). les professionnels uniquement pouvant aller jusqu'à 360L.</p> <p>Néanmoins, indépendamment de la taille du bac, chaque présentation de poubelle induira la facturation d'un « forfait manipulation » en supplément du montant correspondant au litrage.</p>
11	Liberté d'option pour le sac prépayé et mise en place progressive d'un réseau de bornes d'apport volontaire OMR	<p>Le principe du déploiement d'un réseau de bornes d'apport volontaire OMR est validé. Des études doivent valider le choix des technologies et proposer des localisations ainsi qu'un plan d'équipement pluriannuel.</p> <p>Le principe de liberté d'option pour le système de sacs prépayés (en complément ou en substitution du bac OMR) est validé. Contrairement aux utilisateurs de bacs, les utilisateurs de sacs prépayés ou des futures bornes d'apport volontaire OMR ne paieront pas de forfait « manipulation de bac ».</p>
12	Pas de franchise OMR	<p>Il est proposé que chaque litre déposé dans une poubelle ou dans un sac prépayé soit facturé.</p> <p>Aucun système de franchise des premiers litres ne sera mis en place.</p>
13	Quelle proportionnalisation de la part fixe ?	<p>Intégrer une part de charges fixes dans le coût du litre/kg.</p> <p>Tous les redevables payent la même part fixe, qui ne représente qu'une partie des coûts fixes. Le reliquat des coûts fixes est financé par une majoration du prix du litre d'OMR et du kg payant en déchèterie qui « sur-couvrent » les coûts variables.</p>
14	Déroulement et objectifs du recensement des usagers ?	<p>L'enquête auprès des redevables sera coordonnée par l'animateur déchets de la CCVK</p> <p>L'enquête se déroule en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. démarche par courrier auprès de tous les redevables 2. contact en face à face auprès de certains ou tous les redevables, par exemple lors de la distribution des bacs.

Mme OLRY souhaite connaître le temps qu'il faudra pour effectuer la localisation de la déchetterie fixe.
M. BLEU lui répond qu'il faut compter au moins 6 mois.

M. JACQUEY rappelle qu'il est indispensable de travailler en étroite collaboration avec le CG68 et donne comme exemple la réflexion dans le cadre du SM4 qui pourrait s'étendre à tout le département.

Il souhaite également souligner l'importance de la mise en place d'un tri efficace. Pour ce faire, il faut mutualiser nos moyens avec ceux du CG68 et trouver une échelle pertinente.

M. GRONDAHL insiste sur l'importance de la communication et de l'information des usagers en matière de déchets.

M. BLEU ajoute qu'il est nécessaire d'organiser des réunions de préparation en vue d'une réunion publique dans chaque commune afin de recueillir les avis des usagers.

Arrivée de M. STOLL.

Mme GRASS souhaite procéder à un vote point par point.

Elle n'est pas d'accord avec le projet de déchetterie unique, préférant conserver les déchetteries de proximité, elle indique donc qu'en cas de vote global elle s'abstiendra.

Mme OLRy reste septique quant à la mise en place des bornes d'apport volontaires d'OMR et pense que ce système incitera les dépôts sauvages.

M. JACQUEY déplore également le vote global.

M. BLEU explique qu'il est impossible de procéder à un vote point par point sachant qu'il faut garder une certaine cohérence dans le projet. Il serait aberrant de voter pour un point et contre un autre, il s'agit de mettre en place une politique globale.

M. Jean-Marie FRITSCH ajoute : « lorsque le service est différent, les usagers changent de comportement ».

M. BALTHAZARD estime que le fait de prendre une décision concernant la fermeture des déchetteries, est prématuré.

M. STOLL indique qu'il faut changer l'idée que les usagers se font de la déchetterie et repenser les modalités d'accès.

Le Conseil de Communauté approuve par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. JACQUEY et Mmes GRASS, OLRy et DUPONT) les principes validés par le Groupe de Travail « Projet Déchets 2010 », à savoir :

- La définition du « redevable » et des déchets payants en déchetterie
- La mise en place d'une franchise pour les déchets payants de déchetterie
- La définition des modes de gestion pour les déchetteries, les PAV, la collecte des Biodéchets et les OMR
- La tarification progressive de la collecte des biodéchets
- La mise en place d'un réseau de gestion autonome des biodéchets / déchets verts en 2010
- L'Initiative pour une gestion à la bonne échelle d'ici 10 ans
- La non application d'une franchise OMR
- La gamme de taille de bacs pour la collecte des OMR en porte à porte
- La liberté d'option pour le sac prépayé et mise en place progressive d'un réseau de bornes d'apport volontaire OMR

- La proportionnalisation d'une partie de la part fixe
- Le choix d'une déchèterie unique centrale

M. BLEU présente Marie RAJOELISON, chargée de mission « déchets » recrutée dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets ainsi que de l'élaboration du plan de prévention et du contrat territorial déchets avec l'ADEME. Cette dernière expose son parcours à l'assemblée.

3.1.2 Mise à disposition d'un composteur auprès de l'école d'Orbey

L'école primaire d'Orbey demande à ce que la CCVK lui fournisse gracieusement un composteur en bois pour remplacer l'ancien qui est complètement cassé.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la mise à disposition, à titre gracieux, d'un composteur en bois auprès de l'école primaire d'Orbey.

3.2 Groupe de Travail « Tourisme », rapporteur M. MULLER, Vice-Président

3.2.1 Taxe de Séjour : modification des tarifs

Le Groupe de Travail propose une modification des tarifs de la Taxe de Séjour 2010 comme suit afin d'y intégrer de nouvelles catégories d'hébergements apparues dans la Vallée :

Type d'hébergement	Catégorie	Tarif
Meublés, gîtes et chambres d'hôtes	3 étoiles et plus	0,50€
Meublés, gîtes et chambres d'hôtes	2 étoiles	0,45€
Meublés, gîtes et chambres d'hôtes	1 étoile	0,30€
Meublés, gîtes et chambres d'hôtes	non classés	0,30€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	3 étoiles et plus	0,80€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	2 étoiles	0,60€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	1 étoile	0,45€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	Non classés	0,40€
Campings	3 étoiles et plus	0,30€
Campings	2 étoiles	0,20€
Campings	1 étoile	0,20€
Campings	Non classés	0,20€
Colonies, centres de vacances, refuges		0,30€

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'application des tarifs actualisés « Taxe de Séjour » pour 2010.

La commission propose par ailleurs de créer une commission de classement par équivalence de prestation des hébergements sans classement officiel (chambre d'hôte, centre de vacances...). Cette commission serait constituée de :

- Un élu de la CCVK
- Un élu de la commune concernée par l'hébergement à classer "d'office"
- Le directeur de l'OTI
- Un agent de la CCVK

La prochaine réunion du groupe de travail, fixée au 24 juin sera consacrée à la Taxe de Séjour et à la progression des recettes touristiques.

M. MULLER profite de l'occasion pour rappeler que l'Ensemble des Harmonies de la Vallée seront en représentation le 27 juin prochain à Ammerschwihl à 20h15.

4. Administration Générale : approbation du projet de règlement d'utilisation des transports scolaires (Cf. annexe 1)

La Communauté de Communes est l'autorité organisatrice des transports scolaires à l'intérieur de son périmètre et à ce titre, elle veille au respect des obligations de toutes les parties prenantes : transporteurs, élèves, parents d'élèves. A cet égard, elle œuvre donc dans le sens de l'intérêt général.

De ce fait, la CCVK souhaite mettre en place un règlement définissant les conditions d'utilisation des transports scolaires fixant les conditions favorisant la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves à l'intérieur des véhicules de transports comme aux points d'arrêt.

Pour ce faire, nous avons établi un projet de règlement (cf. PJ) qui, s'il est approuvé, sera soumis aux services du Conseil Général.

Par 21 voix POUR et 1 CONTRE (M. STOLL), le Conseil de Communauté :

- **approuve** le principe de mise en place d'un règlement d'utilisation des transports scolaires ;
- **approuve** le projet de règlement annexé ;
- **autorise** le Président à soumettre ce document aux services du Conseil Général

M. STOLL estime que notre société est régie par bon nombre de règlements et ne souhaite pas en ajouter un autre.

5. Finances

5.1 Approbation des Comptes Administratifs M14/M4 et M49 pour l'année 2008 (Cf. annexes 2 & 3)

M. BLEU quitte la salle.

Après la présentation des Comptes Administratifs M14/M4 et M49 pour l'exercice 2008, M. STOLL, 1^{er} Vice-président procède au vote.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2008 de la structure intercommunale, dressés par le Président et ci –annexés ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. BLEU réintègre la salle. Il poursuit l'Ordre du Jour.

5.2 Approbation des Comptes de Gestion M14/M4 et M49 pour l'année 2008

Le Conseil de Communauté déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Trésorier de Kaysersberg, sont conformes aux écritures dans les comptes de l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

5.3 Affectation des résultats M14, M4 et M49 pour l'année 2008

Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes**- Budget principal « Administration Générale »**

- Le résultat de la section de fonctionnement 2008 est de 718 640.35 € excédent
- Le résultat de la section d'investissement 2008 est de -527856.55 € besoin de financement

- Les restes à réaliser sont de :

	1 430 520.00 € en recettes
	<u>1 307 140.00 € en dépenses</u>
Soit un excédent de financement de	123 380.00 €

- Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de : 404 476.55 €

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de **prévoir une affectation du résultat de 404 476.55 €** (au crédit du compte 1068). Le solde de 314 163.80€ sera reporté en section de fonctionnement (ligne 002) et le résultat de la section d'investissement de - 527 856.55 sera reporté (ligne 001).

- Budget annexe « Ordures Ménagères »

- Le résultat d'exploitation 2008 est de : 94 436.08 € déficit
- Le solde d'exécution d'investissement 2008 est de : + 27 974.65 € excédent
- Les restes à réaliser sont de 3500 euros en dépenses
- L'excédent global de financement de la section d'investissement est de : 27 974.65 €

Compte-tenu des résultats précédents, il **n'y aura pas d'affectation du résultat**. Le solde d'exécution d'investissement fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le report à nouveau débiteur sera inscrit en dépense de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

- Budget annexe « Zones d'Activités de la Vallée »

- Le résultat de la section de fonctionnement 2008 est de : - 27 364.20 € déficit
- Le résultat de la section d'investissement 2008 est de : + 11 784.71 € excédent

Compte-tenu des éléments précédents, **il n'y a pas d'affectation de résultat** mais juste un report du déficit de fonctionnement (ligne 002) et de l'excédent d'investissement (ligne 001).

- Budget annexe « S.P.A.N.C. »

- Le résultat de la section de fonctionnement 2008 est de - 20 588.48 € déficit
- Il n'y a pas eu de dépenses et de recettes d'investissement

Compte-tenu des éléments précédents, **il n'y a pas d'affectation de résultat** mais juste un report du déficit de fonctionnement (ligne 002).

Affectation des résultats des budgets M49 Assainissement

- Budget « Assainissement Vignoble »

- Le résultat d'exploitation 2008 est de + 110 565.14 € excédent
- Le solde d'exécution d'investissement 2008 est de - 712 446.26 € déficit
 - Les restes à réaliser sont de 899 150.00 € recettes
186 700.00 € dépenses
- L'excédent global de financement de la section d'investissement est de : 3.74 €

Aux vues des résultats précédents, **il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat.** Le solde d'exécution d'investissement de -712 446.26 fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le solde du report à nouveau créditeur de 110 565.14€ sera reporté en recette de la section d'exploitation (sur la ligne 002)

- Budget « Assainissement FLLBO »

- Le résultat d'exploitation 2008 est de 64 663.49 € excédent
- Le solde d'exécution d'investissement 2008 est de - 273 662.26 € déficit
- Les restes à réaliser sont de 342 000.00 € recettes
46 160.00 € dépenses
- L'excédent global de la section d'investissement est de : 22 177.74 €

Compte-tenu des résultats précédents, **il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat.** Le solde d'exécution d'investissement fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le solde du report à nouveau débiteur sera reporté en dépenses de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget principal pour un montant de **404 476.55 €** en réserve à l'article « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés ».

5.4. Décisions Modificatives pour les services « AG » et « OM »

BUDGET AG

BUDGET ADMINISTRATION GENERALE	ARTICLE/ FONCTION/ OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Annulation de titres antérieurs à l'exercice	673/95/				1 000,00 €
	022/01/			-	1 000,00 €
Distribution plaquettes façade CDL 06/2004	6237/70/				1 500,00 €
	022/01/			-	1 500,00 €
SCOT - mission d'assistance aux communes	6554/810/				7 200,00 €
	022/01/			-	7 200,00 €
TOTAL		€ -	- €	- €	- €

BUDGET OM

BUDGET ORDURES MENAGERES	ARTICLE	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Acquisition de sacs	6061				25 400,00 €
	706			25400,00 €	
Acquisition des bacs, de l'équipement de levée et des badges + CAV	2188		360 000,00 €		
	1641	360 000,00 €			
Acquisition du logiciel de facturation	205		30 000,00 €		
	1641	30 000,00 €			
Travaux	1641	30 000 €			
	2313		30 000 €		
TOTAL		420 000,00 €	420 000,00 €	25 400,00 €	25 400,00 €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les Décisions Modificatives pour les services « AG » et « OM » mentionnées ci-dessus.

6. Plateforme Bois-Énergie : Avenant n°1 au marché « Réalisation d'une plateforme Bois-Énergie à Kaysersberg – Lot 1 VRD avec l'entreprise PONTIGGIA

Le Conseil est invité à se prononcer sur une proposition d'avenant au marché conclu avec l'entreprise PONTIGGIA, relatif à la VRD de la plate-forme Bois-Énergie à Kaysersberg.

Cet avenant se monte à 10 125,01 € HT, soit environ 2.26 % du marché de base initial.

Les dépenses supplémentaires demandées correspondent principalement au dessouchage pour 5 050€ HT et au séparateur d'hydrocarbures pour 10 700,00€ HT.

Cependant, les câbles prévue à l'article 40.205.10 viennent en moins value à savoir 5 625 € HT.

Montant initial du lot 1 : 535 913,90 € TTC

Montant des travaux en plus-value : 18 837,00 € TTC

Montant des travaux en moins-value : 6 727,50 € TTC

Soit un avenant de : 12 109.50 € TTC

Montant du marché après avenant 548 023,40 € TTC

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** l'établissement de l'avenant n°1 au marché « Plate-forme Bois-Énergie » à Kayserberg avec la société PONTIGGIA, pour un montant de 10 125,00 € HT (soit 12 109,50 € TTC)
- **autorise** le Président à signer cet avenant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

7. Assainissement : Convention d'apport pour le compostage et la valorisation des boues de la station d'épuration de Lapoutroie (plateforme AGRIVALOR) (Cf. annexe 4)

Le marché actuel de compostage et de valorisation des boues de la station d'épuration de Lapoutroie a été conclu avec la société AGRIVALOR pour une durée de trois ans en date du 14 avril 2008. La société AGRIVALOR a un contrat d'homologation avec l'Agence de l'Eau, qui prévoit entre autre la signature d'une convention d'apport entre chaque producteur de boues et le prestataire de compostage. Cette convention reprend les conditions techniques, administratives et financières du marché de compostage, selon le modèle souhaité par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la convention d'apport pour le compostage et la valorisation des boues de la station d'épuration de Lapoutroie établie avec la sté AGRIVALOR ;
- **autorise** le Président à signer cette convention.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

8. Personnel

8.1 Centre Nautique : Création de 2 postes saisonniers

Il s'avère indispensable de recruter des agents pour faire face à un besoin saisonnier à l'Espace Nautique « Arc-en-Ciel ». Il s'agit de créer :

- 1 poste de Maître-nageur : emploi à temps complet du 20 juin au 6 septembre 2009, rémunérés à l'indice brut 306 ;
- 1 poste d'agent d'entretien : emploi à temps complet du 14 juin au 30 août 2009 rémunéré à l'indice brut 297 ;

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la création d'1 poste saisonnier de Maître-nageur pour la période et l'indice cités ci-dessus.
- **approuve** la création d'1 poste saisonnier d'agent d'entretien pour la période et l'indice cités ci-dessus.
- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs aux contrats correspondants.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

8.2 Médiathèque : Création d'un poste saisonnier

Il s'avère indispensable de recruter 1 agent pour faire à un besoin saisonnier à la Médiathèque. Nous souhaitons créer un poste d'agent administratif à temps complet en emploi saisonnier pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2009. La rémunération sera basée sur l'indice brut 297.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la création d'un poste saisonnier d'agent administratif pour la période et l'indice cités ci-dessus.
- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs au contrat correspondant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

8.3 Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier

Il s'avère indispensable de recruter 1 agent pour faire à un besoin saisonnier au service « OM ». Nous souhaitons créer un poste polyvalent chauffeur/ripeur à temps complet en emploi saisonnier pour la période du 29 juin au 31 août 2009. La rémunération sera basée sur l'indice brut 297.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la création d'un poste saisonnier polyvalent chauffeur/ripeur pour la période et l'indice cités ci-dessus.
- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs au contrat correspondant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

9. Contrat Enfance Jeunesse

9.1 Programmation et tarifs des activités vacances de Pâques 2009

ACTIVITES	TARIFS
Sortie Slam au Dominicains de Guebwiller	5 € / pers
Cani-Rando et atelier de sensibilisation sur « la Violence dans le sport » le 23/2/09	20 € / pers
Cani-Rando et atelier de sensibilisation sur « la Violence dans le sport » le 27/2/09	20 € / pers
Tournoi de Futsal « Challenge du Fair Play »	3 € / pers
Sortie visite de strasbourg en bateau + RCS/METZ	20 € / pers
Animations de rues	-

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, les activités proposées pour les vacances de Pâques ainsi que leurs tarifs.

9.2 Programmation et tarifs des activités Été 2009 (Cf. annexe 5)

Par délibération du 23 novembre 2007, le Conseil de Communauté a validé le principe de recours à la DSP pour la gestion de la compétence « Jeunesse ».

Le 19 mars dernier, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire, à savoir l'association « Les Enfants de la Vallée » et approuvé la convention de DSP d'Animation Jeunesse, effective au 1^{er} mai 2009.

A ce titre, le Conseil de Communauté doit approuver la programmation et les tarifs des animations Été 2009 proposés par l'association comme indiqués en annexe.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la programmation et les tarifs des animations Été 2009 tels que présentés en annexe.

10. Attribution de bourses BAFA 2009

En l'absence de réunion de la commission « Animation et Solidarité », il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir statuer sur l'attribution de 3 bourses de soutien à la formation BAFA (cf. tableau ci-dessous).

Le montant des bourses BAFA s'élève à 200€ par personne. Elles sont versées à l'issue de la formation et sur présentation de justificatifs.

Le budget 2009 disponible à ce jour est 2.000€ ; le total de la demande quant à lui est de 600 €.

Nom	Prénom	Adresse	Age	Habitan t CCVK	Dossier				
					CV	Lettre motiv.	Formatio n en cours	Formulaire engagement	Avis SJ
AYS	Yannick	7 rue du Muscat SIGOLSHEIM	18	OUI	X	X	X	X	OK
BERNHARD	Maité	Hohlenweg KAYSERSBERG	17	OUI	X	X	X	X	OK
GOLSTEIN	Livia	7c rue des Jonquilles AMMERSCHWIHR	19	OUI	X	X	X	X	OK

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention de 200 € aux 3 personnes suivantes :

- Monsieur Yannick AYS
- Mademoiselle Maité BERNHARD
- Mademoiselle Livia GOLDSTEIN

11. Centre Nautique

11.1 Modification des tarifs de la boutique Espace Nautique à compter du 7/09/2009

Il a été constaté une baisse du prix public de certains articles vendus au sein de la boutique de l'Espace Nautique, c'est pourquoi il est proposé d'appliquer une baisse des tarifs pour les produits suivants :

Produit	Article	fournisseur	prix de vente	Taux de baisse
Masques	SEAL	AquaSphere	20,00 €	-9%
Lunettes	KAIMAN JR	AquaSphere	14,00 €	-7%
Lunettes	KAIMAN LADY	AquaSphere	16,00 €	-6%
Lunettes	KAYMAN MAN	AquaSphere	16,00 €	-6%
Brassards	ENFANT	Waterfly	5,00 €	-33%
Bonnets	SILICON (adulte+enfant)	AquaSphere	5,00 €	-16%
Maillots	Shorty homme	Aquasphere	28,00 €	-7%
Maillots	Prestige femme	AquaSphere	38,00 €	-5%

Par ailleurs, la société Aquasphere a augmenté le tarif de vente des sacs WET/DRY, nous sommes donc dans l'obligation de répercuter cette augmentation sur le prix de vente en boutique, soit une réévaluation de 12%. Le tarif passera donc à 27 euros.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents :

- la baisse des prix pour les produits cités ci-dessus et son application à compter du 7/09/2009 ;
- la hausse du tarif du sac WET/DRY et l'application du prix de 27 euros à partir du 7/09/2009.

11.2 Challenge sportif du 14/06/2009 : ajout du tarif « Aquathlon enfant »

Lors de sa séance du 25/05/2007, le Conseil de Communauté a approuvé les tarifs d'inscription au challenge sportif de Kaysersberg organisé par le Centre Nautique, chaque année. Pour mémoire, il s'agit de :

- 9 € pour les inscriptions individuelles
- 18 € pour les inscriptions collectives.

L'organisateur souhaite étendre ce challenge aux enfants en leur permettant de s'inscrire à l'Aquathlon. Il est donc proposé d'appliquer un tarif de 5 € aux enfants de moins de 16 ans pour leur inscription à cette épreuve.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, l'application d'un tarif de 5 euros pour l'inscription à l'épreuve de l'Aquathlon, aux enfants de moins de 16 ans.

12. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

12.1 Encaissement des indemnités de sinistres :

Service	Lieu du sinistre	Objet du sinistre	Date du sinistre	Coût	Remboursement
AG	COSEC Kaysersberg	tags + vitres cassées	week-end du 17 et 18 mai 2008	2 057,12€ TTC	2 057,12€ TTC
AG	Médiathèque	vitre cassée par des pierres	week-end du 6 et 7 décembre 2008	211,57 € TTC	211,57 € TTC
OM	Fréland	conteneur papier/carton incendié	09/03/2009	2969,68 € TTC	2 369,68€ franchise 500€

13. Informations et divers

13.1 Commission Accessibilité : rôle de la CCVK

La commission intercommunale a pour missions de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle doit également établir un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et présenter un rapport annuel de ses travaux.

Dans le cadre des travaux de la commission, il a été proposé que la CCVK organise une consultation commune aux municipalités volontaires pour la réalisation, avant le 23/12/2009, des plans de mise en accessibilité des espaces publics communaux.

La CCVK prépare donc actuellement un cahier des charges type qui devra être complété par chaque commune pour ses besoins spécifiques. Elle lancera ensuite la procédure de consultation commune dans le but de mutualiser un certain nombre de coûts d'études (déplacements, etc...).

Il appartiendra ensuite à chaque commune de formaliser sa commande avec le prestataire retenu.

Une démarche similaire pourrait être engagée pour le diagnostic des ERP à réaliser avant le 1^{er} janvier 2011.

Pour mémoire, l'association des Maires du Haut-Rhin a organisé une formation sur les obligations des collectivités en matière d'accessibilité, samedi 30 mai 2009 à Merxheim.

13.2 Présentation des points-tri mis à disposition des organisateurs de manifestations

La CCVK finalise la création de 5 « points-tri » mobiles qui seront mis à disposition des organisateurs de manifestations dès l'été 2009.

Constitués de 4 supports pour sacs translucides (verre, papier/carton, métal, plastique), d'une poubelle (autres déchets) et d'une signalétique adaptée, les points-tri mobile permettront d'intégrer facilement le tri des déchets dans l'organisation des manifestations.

Il serait souhaitable que les communes incitent les associations à mettre en place un tri sélectif lorsqu'elles les autorisent à utiliser les locaux ou espaces publics.

13.3 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président a présenté aux membres du Conseil de Communauté, les rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, AKKS et FLLBO pour l'exercice 2008.

Il a également présenté, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Ordures Ménagères, pour l'exercice 2008.

Ces documents seront très prochainement mis en ligne sur le site internet de la CCVK.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président fait un rapide point sur les séminaires de « présentation des services et réflexion sur les axes prioritaires de la CCVK » qui se sont déroulés les 4 avril et 29 mai derniers. Il indique qu'un troisième volet sera organisé après la période estivale et qu'un tableau de synthèse présentant les différents axes leur sera transmis en vue d'une priorisation.

Monsieur BLEU informe l'assemblée que les communes de Fréland et du Bonhomme ne capteront pas la TNT numérique et qu'à compter du 2/2/2010 la diffusion analogique cessera. Cela privera de

réception télévisée tous les foyers équipés d'antennes de toit. Seuls 2/3 des habitants auront accès à la TNT.

Afin de trouver une solution à ce problème, le Président propose d'adresser un courrier à la Secrétaire d'État Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ainsi qu'à tous les parlementaires alsaciens.

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer. Aucun autre Délégué ne souhaitant s'exprimer, le Président clôture la séance à 20h00.

M. Guy JACQUEY invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.